

DÉBAT PUBLIC CENTER PARCS LE ROUSSET

20 AVRIL AU 4 SEPTEMBRE 2015

CAHIER D'ACTEUR
N°9 - Août 2015



ADRET MORVAN

En 2012, des centaines de personnes se sont rassemblées dans le Morvan pour lutter contre un projet de méga-scierie qui non seulement menaçait la forêt du Morvan et sa biodiversité mais aussi basait sa rentabilité sur les fonds publics, notamment par la captation des aides à la production d'électricité dite « verte ». Grâce à cette mobilisation, et suite à plusieurs succès judiciaires, le projet a été renvoyé dans ses cartons.

De cette mobilisation locale et nationale est née Adret Morvan, Association pour le Développement dans le Respect de l'Environnement en Territoire Morvan et environs. Avec cet élan et les 1000 membres qu'elle compte à ce jour Adret Morvan veut faire entendre sa voix et continuer le combat militant pour l'émergence d'une société soutenant une économie locale, non délocalisable, solidaire et respectueuse.

Crédits photographiques : wikimedia et Michel Rouah.

CAHIER D'ACTEUR

La classe politique ne parle que de responsabilité et d'exemplarité, de constats dramatiques, d'impérieuse nécessité à repenser le modèle de développement, alors que la France va accueillir la COP21 en décembre et vante la transition énergétique, on nous propose en Bourgogne : un Center Parc ! Face à ce projet artificiel largement soutenu par le financement public et promu comme respectueux de l'environnement, Adret Morvan veut interroger, alerter et s'opposer. Ce type de parc touristique est inapproprié au territoire qui l'accueille, toxique financièrement pour les collectivités et, l'écologie locale.

**Quel est le projet de développement pour le territoire ?
Quelle est l'ajout stratégique à l'orientation touristique régionale ?**

Quel rapport avec la valorisation et la démarque patrimoniale de la région (Histoire, œnotourisme, culture, tourisme vert) ?

L'implantation de ce type d'équipement touristique obéit d'abord et essentiellement à une stratégie de gamme du groupe Pierre & Vacances. Il s'agit de développer une offre standardisée de forfaits séjours principalement destinée à des clientèles familiales, incluant sur chaque site et sous dôme « tropicalisé » hébergement, activités de loisirs (Aqua Mundo), animations et jeux. En l'occurrence, Adret Morvan estime que le projet présenté n'apporte aucune réelle plus-value à l'offre touristique régionale, si ce n'est celle d'être identifiée dans l'offre catalogue « Bourgogne » d'un opérateur de tourisme low-cost de masse, standardisé et déconnecté du territoire. A l'inverse, nous comprenons parfaitement l'intérêt pour ce groupe d'avoir engagé, par le Protocole, les collectivités à utiliser leurs moyens de communication publics pour promouvoir ses activités privées. Nous ne pensons pas que l'image de la Bourgogne puisse sortir grandie de ces échanges de bons procédés et nous condamnons ce dévoiement de la stratégie touristique locale et responsable promue jusqu'à présent par ces mêmes collectivités.



Un modèle économique qui interroge dans un contexte de rigueur des budgets publics

Le montage de cette opération, à l'instar des autres projets de Center Parcs « midsize », repose sur la mobilisation substantielle de fonds publics. Le financement de la partie hébergement (400 « cottages ») est assuré par la vente à des investisseurs privés, institutionnels ou particuliers, avec possibilité de défiscalisation permise par le dispositif « Censi-Bouvard » prorogé jusqu'à fin 2016. Parmi les investisseurs institutionnels, on trouve potentiellement des banques, des mutuelles voire même la Caisse des Dépôts ... Le produit de défiscalisation équivaut à une aide publique déguisée assumée par l'État. Il s'agit donc de captation de fonds d'intérêt public au profit d'un projet bénéficiant à un groupe privé.

Le complexe de ce Center Parc comprend également un pôle de loisirs et de services, réalisé par Pierre & Vacances Center Parcs, mais faisant l'objet d'une vente en l'état futur d'achèvement à une Société d'Économie Mixte pour un montant de 66 M€ (hors taxes). Cette société d'économie mixte devrait être composée du Conseil régional et du Conseil départemental. La SEM deviendrait donc la propriétaire, mais aussi la responsable économique, sociale et environnementale de ce pôle, dont la gestion serait confiée à l'opérateur. Ce statut de propriétaire fait porter à la SEM tous les risques financiers mais aussi la charge du « recyclage » de cet équipement si l'affaire devait tourner court, ou très certainement de gros frais de « rajeunissement » d'ici 20 ans dans le cas contraire.

La création d'un tel équipement suppose aussi la réalisation d'infrastructures d'accès routier et de

réseaux (alimentation en eau, gaz et électricité, assainissement, téléphonie, très haut débit), intégralement à la charge des collectivités.

Au bilan, si l'on ne peut ignorer les retombées fiscales et économiques (loyers), générées par ce type d'équipement en phase d'exploitation, il convient de s'étonner de la nécessité d'une telle mobilisation de fonds publics pour assurer le financement d'un projet privé à vocation purement commerciale. Peut-être est-ce là une manière pour l'opérateur de contourner les difficultés de mise en œuvre de sa stratégie de développement (3 années consécutives de déficit). Quelques articles de presse alertent sur l'état de santé du groupe Pierre & Vacances, exemple : *Mediapart* : 16 juillet 2015 - *Center Parcs : enquête sur une aberration faite de béton et de niches fiscales*.

L'intérêt public d'une telle opération pose question, notamment face aux contraintes actuelles de gestion budgétaire des collectivités. A l'heure où sont remises en question les aides sociales avec la critique de l'assistantat que penser de ces perfusions accordées à une grande société commerciale ? De plus, s'adosser à un groupe aux finances fragiles n'est ce pas prendre un risque énorme sur le dos des contribuables ? C'est sur ce volet financier qu'on peut vraiment se demander : qui a le plus besoin de l'autre ? La Bourgogne ou Pierre&Vacances ?

L'environnement : au-delà des artifices de communication comment accepter un tel bouleversement du territoire ?

Le groupe Pierre & Vacances en matière de développement durable et d'environnement ne manquent pas d'arguments. Il nous présente ces opérations comme un monde enchanteur, ils sont associés à Eurodisney pour créer un « Village Nature ». Cette promotion de la nature artificialisée et coupée de son écosystème est en tout point à l'exact opposé de ce qu'Adret Morvan entend par respect de la nature. Nous ne pouvons accepter d'en présenter une image aussi dévoyée, avec de véritables zoos comme au Center Parc de Bois au Daim. Ce faux-vrai impacte gravement sur la représentation que les enfants se font de la nature. Et malgré les précautions sémantiques

prises par l'opérateur ce projet Center Parc du Rousset est contraire à une gestion saine et durable du territoire. A la destruction du paysage naturel s'ajoutent des impacts négatifs sur l'eau, la biodiversité et le réchauffement climatique. Les textes et éléments apportés par acteurs comme le Collectif Pro-Geai ou FNE-Bourgogne sont éloquentes sur ces problématiques.

Et trop de questions demeurent sans réponse :

- La consommation d'espaces naturels inhérente à ce type d'équipements et aux infrastructures associées, avec les impacts à préciser sur les écosystèmes concernés.

- La consommation d'eau nécessaire à l'exploitation du site (piscine tropicale, sanitaires, etc.) et les équipements nécessaires au traitement des eaux usées, dans une zone où les épisodes de sécheresse estivale et le manque d'eau peuvent être dramatiques, notamment pour les exploitations agricoles locales. Le même préfet qui prend les arrêtés de restriction d'eau est en passe de valider ce projet !

- Un bilan énergétique inquiétant, du fait de la nécessité de maintenir dans la bulle et dans les eaux de baignade une température de 29°C. Le verdissement du projet avec l'usage de la biomasse bois pour 80% de sa consommation d'énergie ne le rend pas moins énergivore et aura pour conséquence d'accroître encore la pression sur cette ressource opportuniste qui menace l'avenir de nos forêts (sur-exploitation, adaptation des essences, industrialisation de la sylviculture etc).

En tout état de cause, seules des études indépendantes et précises sur les impacts et les éventuelles mesures compensatoires pourront permettre d'évaluer précisément la portée et l'incidence environnementale d'un tel projet. Adret Morvan appelle les autorités publiques à la plus extrême vigilance à cet égard, au vu des problèmes rencontrés lors de cette phase sur d'autres sites du groupe (cf. cas de Roybon dans l'Isère). Il faut aussi rappeler la douloureuse phase des travaux et la baisse de qualité de vie induite que ce projet impliquerait.



L'emploi : un argument qui empêche de réfléchir ?

Pour imposer le projet, Pierre & Vacances et les élus le défendant annoncent la création de 300 emplois (210 emplois équivalents plein temps) avec le projet de Center Parcs du Rousset. Ce qui n'est pas précisé, c'est que plus d'un tiers des postes seront des postes à temps partiel fractionné, de 9 heures par semaine, payés au salaire minimum bien sûr ! On retrouve ces mini-contrats dans tous les Center Parcs de France, car ils permettent au groupe de s'adapter plus facilement aux flux de visiteurs. C'est donc de la précarité pour ces quelques 300 personnes qui se retrouveront à travailler pour 300 euros par mois, alors même que l'amplitude des emplois proposés, et la localisation en pleine nature du parc, ne leur permettront pas de les compléter avec un autre travail. Ces emplois à temps partiel payés au SMIC ne trompent pas. Dans un article de mai 2015, la Nouvelle République indiquait qu'à moins de cinq semaines de son ouverture, le Center Parcs du Nord Vienne avait du mal à terminer son recrutement. Par ailleurs, aucune garantie n'est donnée quant aux conditions de travail. Un peu partout en France, les syndicats se sont plaints des méthodes employées par la direction : salaires trop bas, sous-effectifs, formations inadaptées, mini-contrats de dix heures, manque de matériel, ... Center Parcs ne propose rien d'autre que des fractions d'emplois précarisés, non qualifiants, payés par les contribuables pour le seul bénéfice d'un groupe privé.

Et quand bien même tout serait bon à prendre en matière d'emploi, y compris les emplois low-cost précarisés d'un projet qui en détruira beaucoup d'autres déjà implantés localement, rien n'empêche de s'interroger sur le ratio aides publiques / emploi créé, (soit environ 285 000 € par emploi), le même niveau d'investissement consenti sur ce territoire au profit des acteurs locaux pourrait certainement générer une autre dynamique de développement porteuse d'un nombre d'emplois plus conséquent.

Quelles retombées en matière de développement local ?

Le projet à l'échelle du territoire concerné peut apparaître comme une sorte d'opportunité inespérée. Mais sans engagements précis les retombées positives directes sur l'économie locale sont limitées. Le caractère « autocentré » du complexe, en retenant la clientèle sur site, n'encourage pas cette dernière à découvrir le territoire. Selon plusieurs enquêtes, plus des trois quarts de la clientèle des Center Parcs ne sortent pas des sites durant leur séjour.

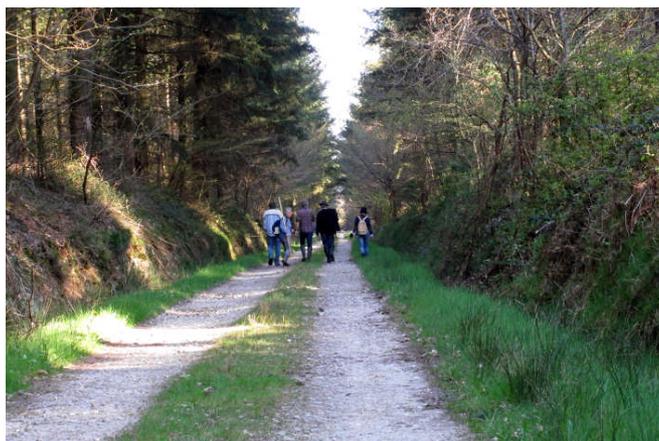
Et là encore Adret Morvan s'interroge, au vu des dépenses envisagées et de la spécificité du territoire en jeu, n'existe-t'il pas d'autres modèles de développement ? Accueil Paysan par exemple apporte une réponse. Un territoire a ses propres atouts à faire prévaloir avant d'aller chercher des concepts clés en mains importés. Solutions miracles au succès commercial douteux, et qui pourraient bien finir en friche avant que la SEM ait pu percevoir ses retours sur investissements ...

Un débat public qui doit avoir toute sa valeur

Face à ce type de projet et aux réserves qu'il ne manque pas de susciter, Adret Morvan insiste sur la nécessité d'une information et d'une véritable concertation en amont, impliquant la société civile locale et les habitants. Le saisissement de la

commission nationale du débat public et la tribune qu'elle nous autorise à avoir est une opportunité pour nous d'affirmer notre point de vue. Espérons que ce débat ait encore un sens et qu'aucune décision ne soit d'ores et déjà entérinée. Avec l'expérience spécifique du projet d'implantation Erscia, Adret Morvan a malheureusement déjà constaté le suivisme des élus et leur difficulté à se remettre en cause devant des chiffres ou des perspectives inquiétantes.

Avec cette tribune, nous renouvelons notre soutien, notre solidarité aux différents collectifs opposés à ce Center Parcs. Nous rappelons que ce projet concerne tous les bourguignons, en tant que contribuables mais aussi en tant que citoyens dans le choix de notre modèle de société. Confronté à un projet sans rapport avec son territoire d'accueil, dangereux pour les finances publiques aujourd'hui et pour longtemps, et destructeur d'environnement, Adret Morvan appelle à un débat réellement public, ouvert et transparent, et qui ne fasse pas l'impasse ni sur les vrais enjeux, ni sur les remises en question des décisions prises. Adret Morvan redit ici son opposition à la réalisation d'un projet qui, sous couvert d'un concept nouveau et d'effets de communication, est d'une conception profondément rétrograde et néfaste notamment au regard des enjeux posés par le changement climatique.



cndp Commission nationale
du débat public

Commission particulière
du débat public Center Parcs Le Rousset
CNDP - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél +33 (0) 800 30 41 01
cpdp-centerparcslerousset@debatpublic.fr
<http://cp-lerousset.debatpublic.fr>